

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 80 (1947-1948)
Heft: 19

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Berner Schulblatt

L'Ecole Bernoise

Erscheint jeden Samstag
Paraît chaque samedi

Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins mit Monatsbeilage „Schulpraxis“

Organe de la Société des Instituteurs bernois

Redaktor: P. Fink, Lehrer an der Uebungsschule Oberseminar, Bern, Brückfeldstrasse 15. Telephon (031) 3 67 38.

Redaktor der « Schulpraxis »: Dr. Rudolf Witschi, Seminarlehrer, Bern, Seminarstrasse 11. Telephon (031) 2 07 36.

Abonnementspreis per Jahr: Für Nichtmitglieder Fr. 12.—, halbjährlich Fr. 6.—.

Insertionspreis: Die fünfgespaltene Millimeterzeile 14 Cts. Die zweigespaltene Reklame-Millimeterzeile 40 Cts.

Annoncen-Regie: Orell Füssli-Annoncen, Bahnhofplatz 1, Bern. Telephon (031) 2 21 91. Filialen in Zürich, Aarau, Basel, Davos, Langenthal, Liestal, Luzern, St. Gallen, Schaffhausen, Solothurn, Lausanne, Genf, Martigny.



Rédaction pour la partie française: Dr René Baumgartner, Professeur à l'Ecole normale, chemin des Adelles 22, Delémont. Téléphone 2 17 85.

Prix de l'abonnement par an: Pour les non-sociétaires fr. 12.—, 6 mois fr. 6.—.

Annonces: 14 cts. le millimètre, Réclames 40 cts. le millimètre.

Régie des annonces: Orell Füssli-Annonces, place de la gare 1, Berne. Téléphone (031) 2 21 91. Succursales à Zurich, Aarau, Bâle, Davos, Langenthal, Liestal, Lucerne, St-Gall, Schaffhouse, Soleure, Lausanne, Genève, Martigny.

Sekretariat des Bernischen Lehrervereins: Bern, Bahnhofplatz 1, 5. Stock. Telephon (031) 2 34 16. Postcheckkonto III 107 Bern
Secrétariat de la Société des Instituteurs bernois: Berne, place de la gare 1, 5^e étage. Tél. (031) 2 34 16. Compte de chèques III 107 Berne

Inhalt - Sommaire: Das englische Erziehungsgesetz von 1944 — Sonderkurs zur Heranbildung von Primarlehrerinnen — Berner Schulwarte — Mitteilung der Redaktion — Verschiedenes — L'enfant et la liberté — La vraie littérature se moque de la littérature — Dans les sections — Divers — Mitteilungen des Sekretariats — Communications du Secrétariat

Teppiche

Bettvorlagen, Milieux, Tischdecken, Läufer, Wolldecken, Türvorlagen

Linoleum Korkparkett

zum Belegen ganzer Zimmer

Orient - Teppiche

— beziehen Sie vorteilhaft im ersten Spezial-Geschäft

Meyer-Müller

& Co. A.-G.

Bubenbergrplatz 10

Bern

186

Winterthur UNFALL

Vertragsgesellschaft des Schweizer. Lehrervereins

Einzelversicherungen gegen Unfälle
aller Art in und ausser dem Berufe

Auskunft und Prospekte durch:

Subdirektion Bern

Kasinoplatz 8, Telephon Nr. 2 93 33

Vertreter in allen grössern Orten

Bild u. Rahmen

KUNSTHANDLUNG

**HANS
HILLER**

NEUENGASSE 21

BERN

TELEFON 2 45 64

Schwaller

MÖBEL Möbelfabrik Worb
E. Schwaller AG. - Tel. 7 23 56

TELL

Freilichtspiele
Interlaken

**Extra-Werktags-
vorstellungen**

Samstag, 16. Aug. 13.30 Uhr

Letzte Gelegenheit für Schulen
Anmeldungen bis 11. August
Eintritt für Schüler Fr. 2.50

Übrige Aufführungen jeden Sonntag bis 14. September

Telephon 877

174

A VENDRE

1 table à relier, 1 presse
avec rabot à rogner et
tout le matériel néces-
saire à la reliure (toile,
ficelle, etc.) le tout à
l'état de neuf.

S'adresser à Mr. **Paul
Bregnard**, instituteur,
Berlincourt.

175
Téléphone (066) 372 69.

*Guter und
billiger Mist
mit*

Composto Lonza

aus Gartenabfällen,
Laub, Torf, Trester etc.

LONZA A.G. BASEL

281

Haushaltungsschule Bern

der Sektion Bern des schweizerischen
gemeinnützigen Frauenvereins
Fischerweg 3

165

Winterkurs

Beginn 3. November 1947. Dauer 6 Monate.
Zweck der Schule ist: Ausbildung junger Mäd-
chen zu tüchtigen, wirtschaftlich gebildeten
Hausfrauen.

Praktische Fächer: Kochen, Servieren, Haus-
arbeiten, Waschen, Bügeln, Handarbeiten.

Theoretische Fächer: Nahrungsmittel- und
Ernährungslehre, Haushaltungskunde, Buchhal-
tung, Hygiene und Kinderpflege.

Auskunft und Prospekte durch

Die Vorsteherin: **Frl. Nyffeler**, Tel. 2 24 40

Schulreisen ins Faulhorngebiet am schönsten mit der neuen **Bergbahn**

168

Grindelwald-First

Stark reduzierte Preise
für Schulen

Vergünstigungen für Mitglieder des SLV

Interlaken Familienhotel St. Gotthard

am Hauptbahnhof

Alle Zimmer mit fliessendem Wasser. Gepflegte Kü-
che und Keller. Für Schulen und Vereine sehr gün-
stig gelegen. Zeitgemässe Preise.

96 Unter persönlicher Leitung: **Familie Beugger**

Alle Bücher

liefert die Versandbuchhand-
lung **Ad. Fluri**, Postfach 83
Bern 2 (Breitenrain)
Telephon 2 90 83

253



Zum Ferienproviant gehören
auch Cigarren von

FLURY

E. Flury's Wwe & Söhne A.G.
Bern - Schweizerhoflaube

BUCHBINDEREI
BILDER-EINRAHMUNGEN

Paul Patzschke-Kilchenmann
Bern, Ferd. Hodlerstrasse 16
Telephon 3 14 75
(ehem. Waisenhausstrasse)

210

SPIEZ Alkoholfreies Restaurant

Gemeindestube, an der Hauptgasse, 3 Minuten vom
Bahnhof. Schulen Ermässigung. Pensionspreise. Gute
Küche. Telephon 5 67 93.

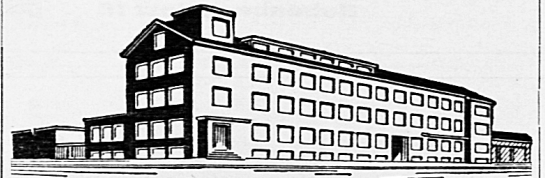
116

Hanna Wegmüller

Bundesgasse 16, Bern. Telephon 3 20 42

Das gute Spezialgeschäft für Sanitätsartikel und Parfümerie

207



Formschöne, gediegene Möbel

kaufen Sie in jeder
Preislage seit 1912
im Vertrauenshaus

Möbelfabrik H. Bieri H.-G., Rubigen
Telephon 7 16 16

Alle Bücher

BUCHHANDLUNG
SCHERZ



Bern, Marktgasse 25

Grosses Lager . Gute Bedienung
Prompter Bestelldienst

208

Das englische Erziehungsgesetz von 1944

(Fortsetzung.)

II. Ueber die Lokalverwaltung gibt Art. 6 Auskunft: Für die Grafschaft (und die Stadt mit Grafschaftsrechten) fällt das Erziehungswesen in die Kompetenz und den Verantwortungsbereich der Exekutive, die mit der Führung dieses Zweiges ihrer Geschäfte Erziehungskomitees betraut (Local Education Committees). An der Spitze des lokalen Schulwesens steht ein oberster Exekutivbeamter (Chief Education Officer). In den meisten Fällen ist das Gebiet der Grafschaft zu gross, als dass von einer Stelle aus der Kontakt mit den lokalen Verhältnissen aufrechterhalten werden könnte. Das Gesetz sieht deshalb die Uebertragung von Funktionen an Bezirksexekutiven vor (z. B. Städte, halbstädtische oder ländliche Bezirke oder Kombinationen). Umgekehrt kann eine Stadt oder ein halbstädtischer Bezirk mit 60 000 Einwohnern oder 7000 Elementarschulkindern (Stand 1939) verlangen, nicht unter die Bezirksexekutive gestellt zu werden und eine eigene Schulverwaltung einzurichten (als sogenannter «ausgenommener Distrikt»). Alle genannten Uebertragungen unterliegen der Zustimmung des Ministers, der auch von sich aus solche veranlassen kann.

Einen der Kernpunkte bringt Art. 7, den ich wörtlich wiedergebe: « Das System der öffentlichen Erziehung soll in drei aneinanderfolgenden Stufen organisiert werden, als Primar-, Sekundar- und Fortbildungsschule; und es soll die Pflicht der lokalen Erziehungsbehörde für jedes Gebiet sein, soweit sich ihre Gewalt erstreckt, zur geistigen, moralischen, intellektuellen und physischen Entwicklung der Gemeinschaft beizutragen, indem sie sicherstellt, dass wirksame Erziehung durch jene drei Stufen zur Befriedigung der Bedürfnisse der Bevölkerung ihres Gebietes verfügbar ist. »

Hier wird, erstmals für England, der Bildungsgang als Kontinuität gefasst. Jedes Kind wird ihn ganz durchmachen. Damit ist die frühere Trennung in elementare und höhere Bildung, und die Möglichkeit ungleicher sozialer Einschätzung zugleich, abgeschafft — auf dem Papier wenigstens, erlaube ich mir zu bemerken. Der volle Bildungsgang wird also wie folgt aussehen: Primary Education vom zweiten bis und mit dem elften Jahr mit den Unterabteilungen Nursery School (2—5), Infant School (5—7), Junior School (7—11); Secondary Education (11—16) in drei parallelen Zügen, wobei in den ersten zwei Jahren mehr die allgemeine Grundlage vermittelt wird, so dass ein Wechsel von einem Typus in den andern bis zum dreizehnten Altersjahr möglich bleibt; Further Education von 16 bis 18 Jahren. — In der Primary und Further Education zieht man gemischten, auf der Stufe der

Secondary Education nach Geschlechtern getrennten Betrieb vor.

Diese Neuorganisation ruft einer Untersuchung der bestehenden Schulverhältnisse und der Möglichkeit ihrer Ueberführung in die neue Ordnung. Nach Art. 8 sind die lokalen Erziehungsbehörden verantwortlich für die genügende Anzahl gut ausgerüsteter Schulen aller drei Stufen. Der Minister gibt Weisungen über die minimalen Anforderungen in bezug auf die Anlagen und Gebäulichkeiten. Die lokalen Behörden arbeiten danach einen Plan für die Reorganisation aus, den sie dem Minister unterbreiten, der darauf seine Ausführungsbestimmungen erlässt. Mit den nichtöffentlichen Schulen (Voluntary Schools), die in England auf eine grosse Tradition zurückblicken können und weitverbreitet sind, befassen sich Art. 15 ff. Den bestehenden Anstalten stehen zwei Wege offen: Wenn die Stiftung die Hälfte der Kosten der durch das Gesetz verlangten Aenderungen zu tragen bereit ist, bleibt sie als « aided school » (oder « special agreement school ») vom Staate unabhängig in der Wahl der Lehrer und dem Religionsunterricht, wenn nicht, übernimmt die öffentliche Hand mit sämtlichen finanziellen Verpflichtungen auch jene Rechte der Stiftung, und die Schule wird eine « controlled school ». In keinem Fall findet eine Eigentumsübertragung statt, doch ist die lokale Behörde in der Schulverwaltung zu einem Drittel bzw. zwei Dritteln vertreten und hat das Recht, die Befolgung des Erziehungsgesetzes zu überwachen und nötige Massnahmen zu veranlassen. — Nach Art. 25 ff. wird der Religionsunterricht für alle Schulen obligatorisch erklärt, wie auch, dass der Tag mit einer gemeinsamen Andacht zu beginnen sei. Genaue Umschreibungen sorgen für die Achtung der Ansprüche von Konfessionen und Sekten. Ueber körperlich und geistig defekte Kinder bestimmen Art. 33 f. Der Minister gibt Weisungen über Spezialunterricht heraus. Die lokalen Behörden sind verpflichtet, in ihrem Bereich durch einen Beamten feststellen zu lassen, welche Kinder einen solchen benötigen. Eltern können angewiesen werden, ihr Kind (nach zurückgelegtem zweiten Altersjahr) zur ärztlichen Untersuchung zu stellen. Sie können diese auch selbst verlangen. Die Behörde setzt die Eltern von ihrer Entscheidung in Kenntnis und sorgt dafür, dass das Kind in den Genuss des Spezialunterrichts gelangt.

Art. 35 setzt die obligatorische Schulzeit vom fünften bis zum fünfzehnten Altersjahre fest und sieht die Erhöhung auf 16 vor, sobald der Minister die Möglichkeiten dazu geschaffen sieht. Art. 36 f. sprechen von der Pflicht der Eltern, die Kinder während dieser Zeit in der Schule oder anderswo dem Alter und der Befähigung gemäss unterrichten zu lassen und für regelmässigen Schulbesuch zu sorgen. (Vor diesem Gesetz wurde von den Eltern

bloss verlangt, für elementare Unterweisung ihrer Kinder von 5 bis 14 Jahren in Lesen, Schreiben und Rechnen zu sorgen.).

Eine weitere wesentliche Neuerung betrifft die Fortbildung, die bis anhin dem Belieben der Behörden überlassen, nun ausdrücklich in ihren Pflichtenkreis rückt. (Art. 41 ff.): « Gemäss den folgenden Bestimmungen soll es die Pflicht jeder lokalen Erziehungsbehörde sein, in ihrem Bereich Vorkehrungen für angemessene Gelegenheiten zur Fortbildung zu treffen, nämlich für *a.* Vollzeit- und Teilzeit-Unterricht für Personen nach dem schulpflichtigen Alter, und *b.* Freizeitbeschäftigung in den Bedürfnissen entsprechender organisierter kultureller Tätigkeit zur Bildung und Erholung für alle Personen über dem schulpflichtigen Alter, die fähig und willens sind, davon zu profitieren. » — Unter diese Bestimmungen fallen die Berufsausbildung (technische, kommerzielle, handwerkliche), die ausserberufliche Weiterbildung (Abendkurse, Volkshochschulen, Gelegenheit zu körperlicher Erholung, community centres — Treffpunkte zu freier Diskussion und Bildung), der Youth Service (= Jugend-Dienst, öffentliche Organisation zur Freizeitgestaltung der Jugendlichen), und, als *Pièce de résistance*, der Typus des nach dem Gesetze zu schaffenden County College, das alle Jugendlichen zwischen 15 und 18 Jahren, die nicht sonst Vollzeit-Unterricht geniessen, einen vollen Tag während 44 Wochen im Jahr (oder das Entsprechende) zu besuchen haben, zwecks körperlicher, beruflicher, staatsbürgerlicher und allgemeiner Weiterbildung. (Der ganze Komplex soll in einem spätern Artikel über die Nachschulpflichtigen eingehender erörtert werden).

Art. 48 verankert die Pflicht der Behörden, für periodische ärztliche Untersuchungen und freie Behandlung der Schulkinder zu sorgen. Art. 49 veranlasst die (für die Zukunft unentgeltlich vorgehene) Abgabe von Milch, Mahlzeiten und Erfrischungen in den Schulen. Art. 51 ermächtigt die Behörden, bedürftige Kinder mit denjenigen Kleidungsgegenständen zu versehen, die diese brauchen, um am Schulleben voll teilzunehmen. Art. 53 bestimmt, dass zu den Schulen ausreichende Gelegenheiten für Erholung, Gemeinschaftsleben und körperliche Ertüchtigung gehören. Zu diesem Zweck kann eine Behörde, mit Zustimmung des Ministers, Lager, Ferienklassen, Spielfelder ... einrichten, unterhalten und verwalten. Art. 54 gestattet Untersuchungen über die hygienischen Verhältnisse und daraus folgende Massnahmen. — Eine weitere dieser kleinen Bestimmungen (Art. 55) betrifft die Bereitstellung von Gratis-Transportmitteln, um den Schülern den Schulbesuch zu erleichtern. — Wo es die Umstände erheischen, darf einem Kinde der gesetzlich geforderte Unterricht mit Zustimmung des Ministers auch ausserhalb der Schule vermittelt werden (Art. 56). — Ueber die Anstellung von Kindern und Jugendlichen bestimmen Art. 58 ff., dass die lokale Behörde jede Anstellung eines Kindes von 6—18 Jahren verbieten, oder modifizieren kann, wo die Arbeit seiner

Gesundheit schadet und ihm sonstwie verunmöglicht, die Bildungsgelegenheiten, die ihm gegeben sind, voll auszunutzen.

Art. 61 bringt als bedeutende Neuerung die Unentgeltlichkeit aller öffentlichen Schulen, County Colleges eingeschlossen. In Internaten gelten für Kost und Logis die vom Minister bewilligten Ansätze; wenn aber ein Kind die ihm angemessene Bildung nur in einem Internat erhalten kann, soll die Behörde die Kosten ganz oder teilweise tragen. Art. 62 überträgt dem Minister und den lokalen Behörden die Verantwortung für die Sicherstellung hinreichender Gelegenheiten zur Lehrerausbildung.

In Streitfällen zwischen lokalen Erziehungsbehörden und nichtöffentlichen Schulen, oder zwischen zwei Behörden entscheidet nach Art. 67 f. der Minister, der auch auf irgend jemandes Beschwerde hin oder von sich aus gegen einen bevorstehenden oder geschehenen Amtsmissbrauch einer lokalen Erziehungsbehörde oder einer Stiftung einschreiten kann.

Hans Hochuli.
(Schluss folgt.)

Sonderkurs zur Heranbildung von Primarlehrerinnen

Um dem Mangel an Primarlehrerinnen im Kanton Bern abzuwehren, gedenkt die Erziehungsdirektion im Herbst des Jahres 1947 einen einjährigen Sonderkurs zur Heranbildung von Primarlehrerinnen einzurichten. Zugelassen werden vor allem Haushaltungslehrerinnen, Kindergärtnerinnen, Maturandinnen (eventuell Schülerinnen der Prima und Oberprima von bernischen Gymnasien) und Absolventinnen von Handelsschulen mit dreijähriger Ausbildungszeit.

Interessentinnen wollen ihre Anmeldung unter Angabe ihres bisherigen Bildungsganges bis zum 15. August 1947 bei der unterzeichneten Amtsstelle einreichen.

Erziehungsdirektion des Kantons Bern.

Berner Schulwarte

Ausstellung: Neues Leben in den tschechoslovakischen Schulen.

Schulbauten, Kindergärten, Horte, Hilfsschulen, Jugendbücher, Kinderzeichnungen, Mädchenhandarbeiten, Stickereien im Dienste der Volksbräuche (Trachten), Schulen für Frauenberufe, Fachabteilungen für Lehrlinge.

Arbeiten, Bilder und Pläne der Schulen von Prag, Brünn und Bratislava.

Dauer: 26. Juli bis 31. August 1947. Geöffnet: Werktags von 10—12 und 14—17 Uhr, sonntags 10—12 Uhr. Montag geschlossen. Eintritt frei.

Veranstalter: Informationsministerium in Prag, Stadt Prag, Berner Schulwarte, Koordinationsstelle für Nachkriegshilfe.

Bircher Complet mittags und abends, bereitet Wohlbehagen. Vegetarisches 1. Stock-Restaurant **Ryfflihof**, Neuengasse 30, Bern

Mitteilung der Redaktion

Der Unterzeichnete ist vom 26. Juli bis 14. August landesabwesend. Dringende Einsendungen für die Nummern vom 2., 9. und 16. August können aber an den Redaktor des französischen Teiles, Herrn Dr. R. Baumgartner, Delsberg, chemin des Adelles 22, gerichtet werden.

Einsendungen für die Vereinschronik sind wie immer direkt der Buchdruckerei Eicher & Roth, Bern, Speicher-gasse 33, zuzustellen. P. Fink.

Verschiedenes

Tell-Spiele Interlaken. Um die ausverkauften Sonntagsaufführungen zu entlasten und noch weiteren Schulen Gelegenheit zu geben, die einzigartigen Tell-Freilichtspiele zu ermässigten Preisen für die Schüler zu besuchen, findet Samstag den 16. August, eine Werktagsaufführung statt. (Siehe Inserat in der heutigen Nummer.) Weil sich die 300 Mitspielenden restlos aus der werktätigen Bevölkerung der Bodeligemeinden rekrutieren, lassen sich keine weiteren Sonderaufführungen bewerkstelligen. F. U. B.

L'enfant et la liberté

Pestalozzi revient sans cesse sur les forces qui sont en l'enfant: «Chez les enfants se développe vite la conscience de forces inconnues et particulièrement un sentiment général de beauté et d'ordre. C'est cette même expérience que Madame Montessori a mis en lumière de façon si émouvante. Les enfants pauvres, continue Pestalozzi, sont joyeusement conscients de leurs forces. Ils ne possèdent rien sur la terre. Leur force est leur seul héritage. — Mais ces forces n'ont rien d'égoïste: très tôt s'éveille en eux le sentiment de leur force, leur bonheur de se former eux-mêmes, et, tout aussi vite s'y mêle intimement le sentiment élevé de pouvoir contribuer au bonheur des autres hommes, dans la mesure où cette force est en eux grande et achevée.»

Hélas, que nous sommes loin, dans la société, dans la famille et à l'école d'avoir su mettre en valeur ces forces excellentes, de leur avoir fait confiance, de les laisser s'exprimer librement!

On déplore avec raison — et plutôt au ciel qu'on en tirât les conséquences logiques! — on déplore les gaspillages insensés que nous a valus la guerre stupide. Ne pourrait-on pas se lamenter avec tout autant de raison sur le gaspillage insensé que représente cette mainmise des parents, des maîtres, parfois des autorités, sur la personne de l'enfant sans cesse dirigé, mené, guidé, n'ayant que peu ou pas du tout l'occasion de manifester toute cette beauté, ces talents qui dorment en son âme. Le Dr Forel s'est rappelé toute sa vie la révolte qui grondait en lui, lorsque ses observations sur les fourmis devaient être interrompues pour une insipide promenade avec sa bonne. Combien de Forel de tous âges, doivent faire ainsi le poing dans leur poche, à moins qu'à force d'avoir subi l'autorité, ils ne sentent plus cette aspiration à la libre expansion de leur personnalité.

A quelque chose malheur est bon: il semble que la guerre, par la force des choses, ait commencé à ouvrir les yeux de beaucoup sur le parti qu'il est possible de tirer des enfants ou des jeunes gens eux-mêmes, sous la direction d'amis fermes et aimants. Un jeune Suisse a été appelé à s'occuper en Italie d'une colonie d'enfants ayant subi tous les maux de la guerre: on les enferma dans un couvent désaffecté, car leurs voisins en étaient arrivés à craindre pour leurs jours. Maintenant, ils sont organisés en une petite république, qui fait ses lois, élit son gouvernement et aide le personnel enseignant. Le premier travail fut la restauration du vieil édifice délabré qui les abrite. Le jeune prêtre qui les dirige sait admirablement tirer parti des

capacités de chacun, et il veut qu'un cadre esthétique entoure ces malheureux, qui travaillent avec enthousiasme dans ce but si attirant; on connaît les dons artistiques de beaucoup de nos voisins du sud, et l'on peut être certain que plus d'une bonne inspiration aura jailli du cœur de ces jeunes.

Le Village d'enfants de Civita Vecchia, qui rappelle sur plus d'un point le village Pestalozzi, et auquel le Don Suisse s'est intéressé vivement et pratiquement le trouvant tout à fait dans l'esprit de Pestalozzi, attire une foule de visiteurs. Des enfants abandonnés en ont pris le chemin, souvent poussés par le froid et la faim, parfois en ayant entendu parler par des amis. Ils peuvent séjourner huit jours comme visites, et apprennent ainsi à connaître les règles du jeu de cette petite démocratie. Personne n'a l'idée de donner des ordres à ces soixante à soixante-cinq jeunes gens. Mais il y règne un ordre et une discipline admirables, preuves des résultats obtenus quand on veut bien faire confiance à la responsabilité et à la raison des enfants. Là où il n'y a pas d'ordre supérieur, le charme si tentant de les violer disparaît. Si l'enfant reste au lit trop longtemps, il risque de manquer le déjeuner. Toute infraction à la règle établie par les jeunes les prive aussi d'une monnaie fictive, que l'on peut échanger à la banque contre des lires véritables, servant à l'acquisition d'adjonctions au menu, ou à couvrir les frais de logement, de nourriture, etc.

Au bout d'une semaine, le nouveau venu décide s'il préfère retourner à son ancienne vie ou rester dans la colonie. Celle-ci s'accroît sans cesse; il y a déjà plusieurs villages. Des groupes d'enfants ne doivent pas dépasser la vingtaine. Tous les enfants portent avec fierté le titre de «bourgeois». Et en quelle estime ils tiennent ce titre, cela ressortit de façon amusante lorsqu'on leur fit don d'un jeune taureau, qui fut immédiatement appelé «Cittadino». Tous les soirs, comme dans la colonie précédente, l'assemblée se réunit, sous la présidence d'un jeune chef, et discute de tout ce qui s'est passé dans la journée. Un tribunal enfantin juge les cas graves. Il avait au début recours à des méthodes draconiennes, et don Rivolta, qui a une voix comme tous ses jeunes camarades, a eu de la peine à leur demander que les punitions n'attendent pas à la dignité du coupable, puisque c'est là un des points essentiels de leur vie commune. Dans cet ordre d'idées ils sont arrivés d'eux-mêmes au système de la peine conditionnelle: une faute peut être rachetée par une bonne conduite ultérieure.

A un autre degré, avec de jeunes enfants, Madame Goniche raconte, dans «L'Ecole Nouvelle Française» combien les Anglais — faut-il avoir passé par

la guerre pour y arriver? — se sont aperçus qu'on n'avait songé qu'à développer intellectuellement et physiquement les élèves, en négligeant la formation essentielle de leur sensibilité et de leur tempérament artistique. Ce sont des disciples du Tchèque Rudolph Laban qui se sont convaincus que, malgré tous ses efforts vers le mieux, l'école active a cherché à développer l'enfant de toutes manières, mais semble avoir oublié tous les trésors de beauté que les enfants portent en eux-mêmes et qu'ils révèlent, si l'on veut bien susciter ces gestes naturels, simples, spontanés qui leur en feront prendre conscience et les libéreront de ce qui est caché au fond d'eux-mêmes.

Et Madame Goniche a pu visiter dans le comté de Worcester une école où se réalise cet idéal. Elle fut émerveillée par des leçons de culture physique où les enfants se groupaient avec grâce et naturel, obéissant à des ordres collectifs, mais, le visage grave et recueilli, exprimaient ce qu'ils sentaient: quelle diversité dans l'unité, quelle cohésion dans la variété de l'ensemble! Madame G. assista à des films d'enfants plus entraînés, où les ensembles avaient une âme faite de la fusion de toutes les âmes des petites filles. On leur donnait des ordres tels que: Faites-moi un mouvement fort et doux rapide et fort Poussez devant vous un objet qui devient de plus en plus léger etc.

Puis le geste sera fixé par le dessin: on rendra un mouvement choisi pour son harmonie et sa vérité, dessins maladroits, qui feraient le désespoir de certains professeurs, mais vrais et vibrants, aux couleurs vives, dans lesquels la vie déborde.

Mais le geste naturel va plus loin: il conduit à l'expression verbale: l'enfant qui a, de lui-même, marché à pas pesants pour porter quelque fardeau imaginaire, arrivera à une expression mimée, plus juste et plus belle. Raconter par le geste de belles histoires, c'est quelque chose de passionnant, et la parole vient naturellement ponctuer le geste. Cette expression écrite des choses senties et vues dans le jeu dramatique conduit à la vérité et à la sincérité, par là, elle devient outil de formation morale, de cette formation morale sans paroles, si chère aux Anglais. Mais cette manière de faire exige une surveillance constante des maîtres sur eux-mêmes, afin qu'ils ne substituent pas leurs gestes, leurs sentiments, leurs pensées à ceux de leurs élèves, ce qui entraînerait ces derniers à la dissimulation, à la tromperie. C'est pourquoi les maîtres usant de cette méthode ne doivent ni blâmer ni complimenter, mais seulement encourager.

Résumé par Alice Descœudres.

La vraie littérature se moque de la littérature

Peut-on ou ne peut-on pas enseigner l'art de la composition française? — Je suis tenté de répondre des deux manières.

D'un côté, on ne parle jamais d'enseigner le génie et si le style doit porter l'empreinte de l'homme pour être valable, s'il doit être cette création unique en son genre, comme chez Ramuz, par exemple, il exclut automatiquement tout enseignement. Ici, l'art de rédiger est d'abord instinctif. On est ou on n'est pas touché

par cette grâce spéciale. Sous un angle différent, écrire apparaît comme une nécessité aussi vitale que l'équilibre et cette faculté naît spontanément et se développe selon des lois naturelles sur lesquelles toute la lumière n'a pas encore été faite. Dans ces deux cas, enseigner la composition revient soit à cultiver l'homme tout entier, soit à créer un milieu ambiant qui de lui-même détermine la nécessité d'écrire, en fournit les moyens et les perfectionne par l'exercice. On voit alors combien ces notions à peine esquissées dans ce préambule dépassent le sens étroit pour ne pas dire étriqué qu'on assigne généralement à ces termes d'enseignement de la composition française.

D'un autre côté, il est admis qu'un enfant doit savoir écrire quand il quitte l'école primaire ou secondaire. Si l'on peut discuter cette thèse, on ne peut plus ou pas encore se soustraire à l'obligation qu'elle nous impose. (Je dis pas encore parce que la radio, le téléphone, l'enregistrement de la parole sur le disque et sur la pellicule, l'ipsophone et toutes les autres inventions dans l'œuf sont susceptibles d'un développement et d'une application dont on ne se doute probablement même pas.) Pour reprendre le fil de ma pensée, nous avons donc à nous demander d'abord quelles sont les formes d'écrits que nos jeunes gens doivent savoir maîtriser à seize ans. Ils sont de deux ordres bien distincts. Je ne cache pas que pour les premiers l'expression maîtriser n'est pas tout à fait adéquate mais je ne la retire pourtant pas tant elle s'applique bien aux seconds.

Il faut à première vue et dans l'ordre naturel des choses que l'enfant dès son plus jeune âge scolaire puisse écrire quand une nécessité intérieure l'y pousse, c'est-à-dire trouve un climat de liberté et de confiance où il puisse s'éclorre. Comme le tout petit qui s'essaie au langage parlé avec sa mère quelle que soit l'imperfection apparente de ses premiers cris. Apparente parce qu'aucun d'eux n'est imparfait en lui-même, qu'il est toujours un chef-d'œuvre pour la mère et que s'il n'était pas précisément ce chef-d'œuvre il n'y aurait pas d'épanouissant progrès possible. Le mobile est donc d'ordre intérieur, l'acte est une libération. Les deux facteurs doivent bien coexister et l'école doit ici imiter la mère qui ne s'embarrasse point d'académie mais qui est géniale par essence. Tout ce que la scolastique y ajoute vient du malin. La science peut nous aider si elle est capable de mettre en lumière, d'isoler en quelque sorte comme elle le fait pour les corps simples, les quelques lois fondamentales, élémentaires, selon lesquelles toutes les mères procèdent dans la diversité des méthodes d'application. C'est tout. Un homme de grand cœur a montré un chemin et je crois sincèrement, toujours dans cet ordre d'idées, que Freinet, avec son *texte libre*, est imbattable. Il a dépassé les centres d'intérêt de Decroly, mieux, il les a accomplis.

A côté de la possibilité d'exprimer librement toute la richesse du monde subjectif se place la nécessité des écrits utilitaires, je n'écris pas négligeables. Ce sont ceux que la civilisation, en son stade actuel, impose avec *la lettre* au premier plan, suivie du communiqué de quelques lignes, de l'annonce, du rapport, du procès-verbal, de la rédaction d'une quittance, du libellé au dos d'un mandat postal, du télégramme, de la prise de notes, etc. Il est plus facile, ici, de parler d'en-

seigner la composition parce qu'on peut maintenant se mettre d'accord sur un certain nombre de règles élémentaires à faire respecter. De leur observation dépend d'abord la clarté nécessaire à une certaine aisance dans les rapports entre les hommes. C'est le lieu de répéter avec une insistance exemplaire que la vraie littérature se moque aussi bien de la littérature que de l'éloquence. Dire qu'il pleut quand il pleut, appeler un chat un chat, un fou, un fourbe, un hypocrite par leurs noms quand il le faut, craindre la circonlocution « emberlificotée » comme la peste, être vacciné contre la belle phrase ou le bel adjectif, aimer par-dessus tout et avec toutes ses forces la vérité d'abord, la simplicité et l'ordre dans les idées.

J'ai, devant moi, une pile de lettres et de compositions écrites par des jeunes gens qui viennent d'entrer à l'école de recrues. Ce sont celles qui m'ont inspiré les quelques remarques qui précèdent. Je voudrais en livrer, maintenant, quelques extraits dont je garantis l'authenticité absolue, pour que mon lecteur sache si mes propos sont vains ou sérieux.

Thème de la lettre : Signaler à un bureau des objets trouvés que vous avez perdu un portefeuille.

Monsieur l'agent des objets trouvés.

Ayant perdu mon manteau de pluie, avec mon porte-feuille, contenant mon salaire, somme 430 francs, si par azar une personne vous la rapporte, vous lui donneré une récompance, d'après vos idées, car j'ai l'espoire de le retrouvé, voulant maitre aussi un article sur la tribune.

Le parcour suivant rue de la Mairie à la Gare des Eaux-Vives manteau gris-brun avec porte feuille noir.

En attendant votre réponse veuillez agréer Monsieur mes remerciements.

Thème de la lettre : Demander à un garagiste des renseignements sur les courses qu'il organise en autocar.

Monsieur,

étant chargé par la société l'écho du Nord; de vous demander sans engagements le coût pour une trentaine de personnes dans un de vos autocars aux buts qui suivent.

Monsieur,

Monsieur M. je viens par mes quelques lignes vous demandé si vous me donneriez quelques progaitent de cours, avec les tarifs; par hautocares.

Dans les Alpes ou le Jura; nous somment environ trentes.

Dans l'attente de vaut nouvelles recevez monsieur mes meillieurs salutations de la part de

Thème de la composition : Ma nouvelle vie.

« Je suis entré dans une vie que je ne croyais jamais voir. La camaraderie ne manque pas dans ma nouvelle position actuelle dont je me plai davantage des jours que d'autres. La position de la caserne plus neuve que nos têtes m'emferme jours et nuits dans la plus grande crainte existant dans le pays. J'aimerai pouvoir guabader de gauche et de droite comme mes camarades libres d'eux-même et qui ne sont pas vraiment retenus. Je me passerai bien de cette vie maussade que je porte mais je suis fier quand même de rendre service à ma Patrie. Ces habits que je porte me rappelleront des souvenirs qui ne s'effaceront jamais.

J'espère rentrer chez nous sans faute, aussi longtemps il faut supporter je supporterai, mais après, la vie ancienne et future reprendrat le dessus pour toujours. »

« Ma nouvelle vie, après l'école de recrue et de partir en France, chez mon oncle, qui est chef pilote à la compagnie Air France.

Mon avenir consiste à devenir mécanisien sur avion ou à devenir pilote particulier, car je pilote déjà. je vais terminé le brevet après mon école de recrue: déjà fait trois ans de vol à voile.

La Suisse est belle mais trop petite car pour l'aviation civile et pour les riches mais pour les gens de classe moyenne, la France pour ça a de grand avantage, le matériel moins sur mais nous pouvons volé a bon prix.

Les avions sont en partie prix aux Allemands, du bon matériel mais pas assez entretenu, huile, controle, et nétoyage. »

« Quinze jours se sont passéent depuis mon entré au service militaire. La vie est bien changé quand on est sous une dicipline.

Je suis ici pour renplacer mes encêtres qui ont du faire le même devoir que je commence maintenant pour une période assez longue. »

« Je suis entré en école de recrue le 7 juillet 1947 et dès la première de caserne une vie a commencer pour moi car ce n'est vraiment plus comme au civil, ici c'est, l'ordre, la dicipline, l'exactitude, qui doivent régner ce qu'au civil on avait peut être pas assez l'habitude d'avoir, et surtout lorsque l'on est obliger de soumettre, si l'on ne veut pas que les sanctions soient impliquées. Mais cette vie là il faut la prendre du bon côté même lorsque l'on doit faire les poings dans la poches dans souvent quelles circonstances, ou on doit se laisser commander par des personnes de nôtre âge, mais enfin j'espère que l'on en sortira avec un caractère tout changer. »

Et la note optimiste pour terminer:

« Après tout, il faut bien la faire une fois puisque nous y sommes gardons courage jusqu'au bout. En pensant tous les jours au dernier jour, on y arrivera bien une fois. »
P.

Dans les sections

Section de Porrentruy. Dans sa dernière séance, le comité de section a fixé le synode sur le samedi, 18 octobre 1947 à Alle. Des communications paraîtront en temps utile et fourniront les renseignements nécessaires.

Divers

Aide à l'écolier. Le numéro de juillet-août de la revue *Pro Juventute* consacre divers articles aux problèmes actuels de l'aide à l'écolier. Signalons dans la partie française un article sur les « Services dentaires scolaires », par M. Pierre Montel, médecin-dentiste à Bâle, et un autre sur « les lectures de notre jeunesse », par M. Jean Pochon, inspecteur scolaire, Lausanne.

La partie en langue allemande étudie notamment les tâches de l'aide à l'écolier, l'assurance scolaire et des sujets analogues à ceux que nous venons d'énumérer. — Ainsi donc, la revue offre un ensemble d'études des plus intéressantes et qui devraient être lues par des milieux étendus de chez nous.

Cours central de la SSMG à Brugg. Ce cours, d'une durée de quatre jours, a traité la question des excursions à l'école. Au moyen de conférences intéressantes et allant au fond du sujet, au moyen de discussions où chacun faisait part de ses expériences, des bases stables ont été établies qui permettront aux participants de fonctionner à leur tour comme directeurs de cours organisés à l'intention du corps enseignant. La SSMG, toujours à l'avant-garde du mouvement sportif et gymnique à l'école, se devait d'étudier cette importante question des excursions et elle l'a fait avec la conscience que nous lui connaissons.

Espérons que les instituteurs et les institutrices qui suivront des cours prochainement profiteront, comme nous l'avons fait, d'un enseignement nouveau et intéressant. Notre jeunesse aura tout à gagner, à bénéficier de ce nouveau fleuron de l'éducation physique.
G. Tschoumy.

Collègues, instituteurs et institutrices! Faites partie de la Caisse-maladie des Instituteurs suisses. Les statuts et formulaires sont obtenus, sur demande, du Secrétariat à Berne ou à Zurich.

Mitteilungen des Sekretariats — Communications du Secrétariat

Bernischer Lehrerverein

Stellvertretungskasse

Die Sektionskassiere werden ersucht, die Beiträge für die Stellvertretungskasse pro Sommersemester 1947 einzuziehen. Diese betragen:

1. *Sektion Bern-Stadt* :
für Primarlehrer Fr. 12. 50
für Primarlehrerinnen » 33. 50
2. *Sektion Biel-Stadt* :
für Primarlehrer Fr. 16. 50
für Primarlehrerinnen » 36. —
3. *Uebrige Sektionen* :
für Primarlehrer Fr. 8. —
für Primarlehrerinnen » 12. 50

Die Beiträge sind bis *Ende September 1947* dem Sekretariat des Bernischen Lehrervereins (Postcheck Nr. III 107) einzusenden.

Société des Instituteurs bernois

Caisse de remplacement

Les caissiers de section sont priés de percevoir les cotisations à la Caisse de remplacement, pour le semestre d'été 1947. Ce sont les montants suivants:

- 1° *Section de Berne-Ville* :
pour maîtres primaires fr. 12. 50
pour maîtresses primaires » 33. 50
- 2° *Section de Biemme-Ville* :
pour maîtres primaires fr. 16. 50
pour maîtresses primaires » 36. —
- 3° *Autres sections* :
pour maîtres primaires fr. 8. —
pour maîtresses primaires » 12. 50

Prière de faire parvenir ces montants, *jusqu'au 30 septembre 1947* au Secrétariat de la Société des Instituteurs bernois (chèque postal n° III 107).

52/3



SEVA 52

Geduld...

bringt Rosen und einen guten Fang! Ja vielleicht einen der 22 369 Seva-Treffer im Werte von Fr. 530 000.—, wenn nicht gar einen der grossen Mocken von **Fr. 50 000.—, 20 000.—, 10 000.—, 5000.—, etc., etc.**

Jede 10-Los-Serie garantiert mindestens 1 Treffer und bietet 9 übrige Chancen.

1 Los Fr. 5.— plus 40 Rappen für Porto auf Postcheckkonto III 10 026. Adresse: Seva-Lotterie, Marktgasse 28, Bern.

ZIEHUNG
6. SEPTEMBER